



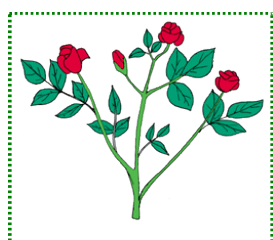
JUIN 2019
NUMERO 83

Grosrouvre

BULLETIN MUNICIPAL



Lancer de colombes pour le 8 mai



Cimetière-jardin

↘ Pages 4-5



Journées Européennes
du Patrimoine 2019

↘ Page 10



Famille plus

↘ Page 11



AFL :
feu de la Saint-Jean

↘ Page 16

SOMMAIRE

4-5

Cimetière

La végétalisation,
un autre regard

6-7

Station
d'épuration
Haut débit

8

Notre école

9

Journées RAVEL

10

Journées
du Patrimoine

11

Zoom sur
Famille plus

12-13

Associations

14-15

Infos pratiques

Editorial

C'est en début d'année que notre école a eu quelques sueurs froides. Le risque d'une fermeture de classe se profilait pour la rentrée 2019 (la troisième en quelques années)...

Heureusement il n'en est rien, mais les rencontres et les échanges que nous avons eus avec notre Directeur d'école, Monsieur Chazelas et l'inspection académique montrent à quel point nous devons être vigilants et prudents.

L'équilibre de la vie d'un village comme le nôtre est très délicat. Il faut savoir protéger sans pour autant étouffer, développer sans mettre le doigt dans l'irréversible. Mais surtout défendre une qualité de vie exceptionnelle que beaucoup nous envient.

L'école est un des piliers de cet équilibre, c'est pourquoi nous y sommes toujours très attentifs.

Notre attention s'est aussi portée sur l'accueil de jeunes ménages, qui est indispensable au renouveau de notre population. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'ouvrir une **Maison des Assistantes Maternelles**, afin d'offrir aux familles une solution de garde pour leurs très jeunes enfants.

Concernant nos infrastructures, la station d'épuration vient d'être repeinte, la route du Buisson va être classée en « zone 30 » et des aménagements ont été réalisés sur la route des Abris afin de ralentir efficacement les chauffards qui traversaient ce hameau à pleine vitesse, sans discernement.

Notre cimetière fait l'objet d'une lente transformation dont nous commençons à voir le résultat. Récupération de concessions expirées, inscription au patrimoine de la commune de certains monuments funéraires remarquables, création d'un funérarium et mise en place de la directive « zéro phyto » interdisant l'utilisation de désherbant.

Au-delà des actions que nous menons pour le village, nous évoluons dans un environnement administratif et législatif que nous ne maîtrisons pas toujours, et qui impacte notre quotidien. Il en est ainsi, par exemple, des conséquences délétères de la loi ALUR sur l'urbanisme qui se traduit dans de très nombreuses communes, par un flot incessant de demandes de divisions auxquelles il est souvent difficile de s'opposer et parfois même impossible. Il faudra, un jour, modifier cette loi totalement inadap-
tée.

Notre village c'est aussi l'engagement de plusieurs associations qui, par un travail constructif, permet à Grosrouvre d'offrir de très nombreuses activités mais aussi une animation pleine d'imagination pour le plus grand plaisir des habitants.

Qu'elles en soient remerciées, elles font elles aussi partie de l'équilibre si subtil d'une vie en communauté.

MARC WINOCOUR

8 mai 2019

C'est par un temps maussade qu'a été commémoré le 74^e anniversaire de la victoire sur le nazisme. Après l'appel des morts des deux guerres, une gerbe a été déposée au monument aux morts et les participants ont chanté la *Marseillaise*. La cérémonie a été suivie, en profitant d'une éclaircie, d'un lâcher de colombes qui a ravi petits et grands.





Le détail des délibérations est disponible
sur le site Internet de la commune

Séance du 4 Février 2019

- Demande de subvention à la communauté de commune pour la réhabilitation d'un logement communal route de la Surie.
- Demande de subvention à la communauté de communes pour la rénovation de la toiture de la maison communale.
- Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget de la commune et de l'assainissement 2019.
- Indemnité de conseil pour le receveur municipal.

Séance du 13 Avril 2019

- Reprise anticipée 2018 – Budget M49.
- Vote du Budget primitif 2019 Commune et Assainissement.
- Délibération votant les taux des taxes locales 2019. Les taux 2018 sont reconduits.
- Délibération approuvant le rapport de la CLECT 2018.
- Délibération modifiant les tarifs municipaux.

A 16 ans, j'effectue mon recensement citoyen

Tout jeune Français venant de fêter ses 16 ans doit se faire recenser dans les 3 mois suivant son anniversaire. Le recensement permet à l'administration de le convoquer pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Il entraîne également une inscription automatique sur les listes électorales dès 18 ans.

éléments concernant ses parents,

- l'adresse de son domicile,
- la situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Attestation de recensement :

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Défaut de recensement :

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.



Quand se faire recenser ?

- Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Où et comment se faire recenser ?

A la mairie (1 chemin de la masse 01 34 86 06 12). Il suffit de s'y présenter aux horaires d'ouverture, muni d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille à jour.

Lors du recensement, il convient de faire une déclaration sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

- le nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), les prénoms, la date et le lieu de naissance et les mêmes



Dossier : un cimetière-jardin

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi de transition écologique du 18 août 2015 dite « *zéro phyto* », impose aux communes une utilisation restreinte des produits phytosanitaires dans les espaces publics.

En ce sens, ne plus maîtriser le végétal par l'utilisation de produits chimiques implique une transformation du paysage et doit inciter les habitants à transformer leur regard sur l'environnement naturel.

L'objectif de la mairie est de créer un cimetière-jardin, dans l'esprit des cimetières du XVIII^e siècle, une promenade inspirant le respect, le recueillement, la méditation... Trouver une harmonie entre le minéral et le végétal, entre l'ancien et le nouveau.



Le regard des usagers doit être formé pour devenir bienveillant et s'appropriier les changements en cours. La transition peut être plus difficile quand le regard est pétri d'habitudes, qu'il s'attache à des repères familiers qui disparaissent. Dans le cas des "anciens", c'est toute une "existence" qui change.



Ce changement de posture vis-à-vis de la nature ne se décrète pas de façon dogmatique mais se construit en partant d'une fine analyse de la biodiversité locale. Ainsi, des choix s'imposaient. Quelles espèces devaient être conservées ou remplacées ? Quels espaces maintenus en gravillons ou enherbés, tout en maintenant une circulation dans le cimetière ?



En ce sens, des actions paysagères ont été entreprises afin de structurer le jardin, de créer des fonds, des masses, des alternances d'ombre et de lumière, et d'insérer les couvre-sols dans des volumes végétaux : l'enherbement naturel d'allées, l'implantation de couvre-sol dans les entre-tombes, l'aménagement de massifs fleuris nous permettront d'œuvrer à la beauté du cimetière...



Dossier : un cimetière-jardin

Décidé depuis quelques temps déjà par le Conseil Municipal, l'intégration d'un columbarium dans l'enceinte du cimetière communal vient d'être créé.

Un espace du cimetière est donc réservé au dépôt d'urnes funéraires. Construit sous forme de « niches », il permettra d'accueillir 12 cases funéraires suite à une crémation.

Bien que ce service ne soit pas obligatoire pour les communes de moins de 2000 habitants, il est apparu nécessaire, face au développement de la pratique de crémation et aux demandes en constante progression de ce service, de l'offrir aux familles demandeuses du village .

La commune a fait appel à l'entreprise locale de maçonnerie de Monsieur Yves Motier pour réaliser cet ouvrage. Il est constitué de douze cases établies sur deux niveaux fermées par des portes en métal traité.

Concessions de 30 ou 50 ans :

Tout comme pour une concession de type caveau, l'attribution d'une case du columbarium nécessitera l'achat auprès de la mairie d'une concession funéraire qui sera accordée pour une durée de 30 ou 50 ans. Le règlement intérieur précise les modalités d'accès à ce nouveau service sera établi prochainement .



Nouveaux tarifs des concessions à compter du 13 avril 2019

Concessions funéraires (par surface de 2m²)

- trentenaire : 500€
- cinquantenaire : 800€

Columbarium funéraires (par case)

- quinze ans : 500€
- trente ans : 800€
- cinquante ans : 1200€



Environnement

Notre station d'épuration fait « peau neuve ».

A la suite de travaux récents d'amélioration du fonctionnement de notre station d'épuration, dont l'objectif principal était de réduire et mieux surveiller l'impact sur l'environnement, nous avons procédé à un rajeunissement de l'aspect extérieur.



Conduite à tenir en cas de chenilles processionnaires

Suite à des signalements sur la commune, voici quelques conseils portant sur la lutte contre les chenilles processionnaires.

La chenille processionnaire est un insecte ravageur défoliateur des essences du pin et autres résineux. Ce nuisible est connu pour la capacité qu'ont ses larves à libérer des poils urticants microscopiques en forme de harpon qui provoquent des réactions cutanées importantes, boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires.



Les effets sur la santé sont liés à une exposition aux poils urticants et allergisants. Chaque chenille possède de minuscules poils microscopiques qui sont emportés par le vent. Des réactions allergiques, des démangeaisons très vives, conjonctivite, toux irritative et parfois des troubles graves peuvent survenir lorsque les poils entrent en

contact avec la peau ou les muqueuses. Il est nécessaire de contacter au plus vite un médecin en cas de troubles graves à la santé.

Des méthodes de lutte efficaces existent contre la chenille processionnaire du pin et du chêne. Ces traitements doivent être respectueux de l'environnement :

Échenillage : couper les nids et brûler les cocons



Piégeage : écopiège et piège à phéromone



Traitement biologique : Bacillus thuringiensis



Zone 30 au Buisson

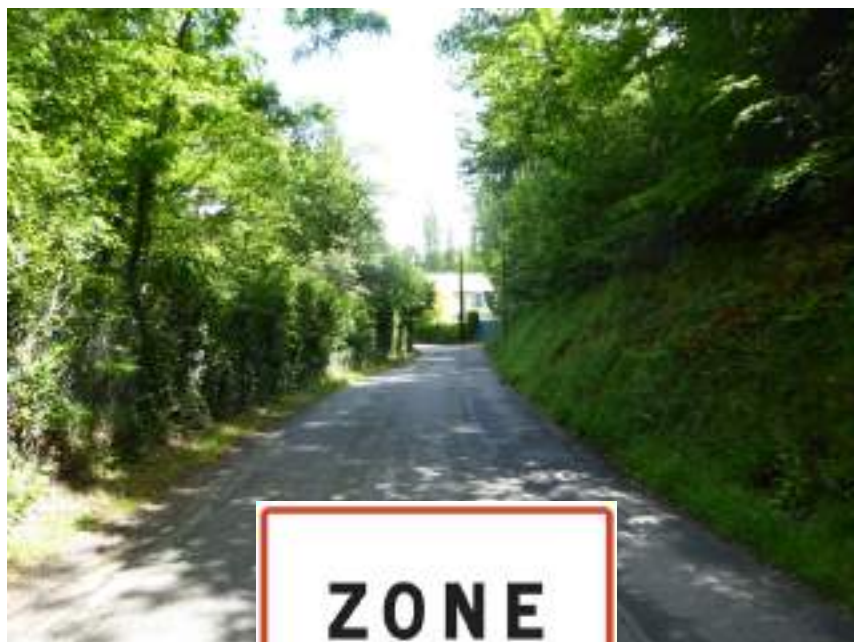
Comme la municipalité s'y était engagée, afin de limiter la vitesse et sécuriser la portion de la route du Buisson entre les anciens studios de cinéma et la Poste, une « zone 30 » va prochainement voir le jour.

Cette route étroite qui doit conserver son environnement végétal est difficile à sécuriser.

Dans un premier temps, des peintures au sol vont être appliquées afin de matérialiser les bas-côtés de la chaussée et ainsi rétrécir visuellement son cheminement.

Viendra s'ajouter une signalisation verticale signalant cette réduction de vitesse à 30 Km/h.

En espérant que ces dispositions seront suffisantes pour faire prendre conscience à chacun d'entre nous de la nécessité de réduire sa vitesse à l'approche du carrefour de la Poste et de la future MAM.



Montée en débit : attention aux contrats ADSL bridés !

L'opération de montée en débit sur la commune est désormais achevée et permet en moyenne de bénéficier sur la commune d'un débit descendant de 10 Mo/sec.

Toutefois, pour bénéficier de ces avantages il convient de vérifier auprès de votre fournisseur d'accès que votre « box » est bien compatible avec le protocole VDSL (très haut débit).

Nous avons constaté lors de la montée en débit que certains usager plafonnait à un débit de 2 Mo/sec car leur contrat et leur box était resté dans l'ancien protocole ADSL.

Nous vous suggérons de contacter votre fournisseur pour faire le point sur votre installation et votre contrat, un échange de box sera peut être nécessaire.



Notre école

La fin d'année se profile avec la fête annuelle le 29 juin. Cette année encore, de nombreuses activités ont rythmé nos trimestres. L'action pédagogique la plus significative fût la mise en place de notre potager.

Plusieurs bacs de tailles et de formes différentes ont été posés dans l'espace vert devant les classes. Ainsi chacun de nos élèves a pu planter ou semer des variétés potagères : radis, carottes, salades, aromates.

Nous les avons consciencieusement arrosés avec régularité, désherbés. En ce mois de mai, la première expérience gustative s'est déroulée : la coriandre que nous avons soigneusement plantée, fut cueillie pour relever les carottes accompagnant le sauté de veau.

Quelques jours plus tard, nous avons cueilli nos premiers radis. Nous avons essayé de les conserver mais l'enthousiasme aidant, chacun a mangé son radis dans les minutes qui ont suivi le rinçage.

Nos salades continuent de grossir et finiront dans une entrée au restaurant scolaire. Nous sommes impatients de pouvoir également déguster nos carottes.

Ainsi les jours s'écoulent et nous rapprochent de la fête où nous vous espérons nombreux.



Bacs de jardinage à l'école

Restaurant scolaire : menu et ambiance fête foraine

Vif succès pour l'animation fête foraine au restaurant scolaire organisé par notre Chef Christophe et Lynda !
Au menu : farandole de légumes crus et sa sauce curry et la fameuse Patata gitana !



Journées Ravel

Le 6 octobre prochain à 16h30, en l'église de Grosrouvre venez découvrir l'Ensemble Nigella (2 flûtes, hautbois, 2 clarinettes, 2 violons, alto, piano, harpe) avec Mélanie Boisvert (soprano), Marie Lenormand (mezzo-soprano), direction musicale Takéroni Némoto.

L'ensemble Nigella vous proposera un programme sur « la Société des Apaches » groupe artistique français d'avant-garde formé vers 1900 composé principalement de musiciens et d'écrivains.



Programme du concert

- M. Ravel : Tzigane, Shéhérazade, Trois poèmes de Stéphane Mallarmé
 - I. Stravinsky : Trois poèmes de la lyrique japonaise
 - M. Delage : Quatre poèmes hindous

Réservations : 01 34 86 96 10 ou www.lesjournéesravel.com



Culture et patrimoine

Programme des Journées du Patrimoine 21 & 22 septembre 2019

Cette année dans le cadre des journées européennes du patrimoine, la commune de Grosrouvre tenait à mettre en lumière l'art équestre, patrimoine vivant si bien représenté par les structures professionnelles de notre village.

Dimanche 22 septembre à partir de 14h30, dans le cœur de notre village, l'« Ecurie du Clos des Haies » recevra les cavaliers du « Five Star Ranch » pour une démonstration d'équitation américaine, puis vous proposera d'assister à des démonstrations de trek et d'éthologie équine.

Une démonstration de dressage vous sera ensuite proposée au manège du Manoir.

Nous vous donnerons enfin rendez-vous sur la place du village pour un « goûter apéritif » autour nous l'espérons, d'un carrousel de chevaux de bois pour les plus petits.



Five stars ranch



Ecurie du manoir

Les Amis de Grosrouvre

Les Amis de Grosrouvre, fidèles à leur engagement de *faire connaître le patrimoine de Grosrouvre au plus grand nombre*, viennent de mettre en valeur le patrimoine funéraire en faisant participer Grosrouvre au « **Printemps des Cimetières** ».

Les Amis de Grosrouvre qui se sont aussi engagés à *promouvoir des manifestations culturelles et artistiques*, organisent les 21 et 22 septembre 2019, dans le cadre des **Journées Européennes du Patrimoine**, une exposition « **Un siècle de peinture à Grosrouvre 1900-2000** » avec, le dimanche, un accompagnement musical.

Enfin, cette année, les Amis de Grosrouvre ont **30 ans**. Nous fêterons ensemble notre **anniversaire** en plusieurs occasions : la première le 29 juin 2019, lors de la fête de la Saint-Jean durant laquelle nous vous réservons une surprise... La seconde au cours des journées du patrimoine évoquées ci-dessus.

De plus amples informations figurent sur notre site internet à l'adresse www.amisdegrosrouvre.fr

Vous y trouverez également comment **adhérer** à notre association.

UN SIECLE DE PEINTURE
A GROSROUVRE
1900 - 2000

JOURNÉES DU PATRIMOINE
21 et 22 Septembre
2019
10h - 18h
Eglise St Martin
de Grosrouvre
ENTRÉE LIBRE

PRINS, GUSMAN,
DUSOUCHET,
JUSTE, ABBE PAS-
CAL, TINAYRE,
VIBERT, LEFAU-
CONNIER, DE-
VÈCHE, JORMA-
LE CUREUR,
BOUBOUNELLE,
OULÈS, JAMIN, RI-
VAULT, LAGET-RO

Sous le patronage
des Amis de Grosrouvre

Famille plus : une rentrée dynamique

L'association Famille Plus vous prépare une rentrée dynamiqueAu programme quelques nouveautés qui nous l'espérons séduiront petits et grands, adhérents et futurs adhérents !

- **Nouveau : Prenez vous au jeu...d'échecs et apprenez avec un Maître !**

Stratégie, réflexion, analyse, anticipation, le jeu d'échecs séduit toutes les générations. Sébastien Pellé « Candidat Maître international » dont l'approche éducative repose sur loisir et convivialité vous attend tous les samedis, hors vacances scolaires à la mairie de Grosrouvre.

Début des cours : samedi 14 septembre (sous réserve d'un nombre de 10 participants minimum)

- **Fort d'une première expérience le Babysit'Dating édition 2019 est de retour !**

Samedi 21 septembre 2019 de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30 au Centre Municipal de Loisirs de Montfort l'Amaury



Inscription OBLIGATOIRE pour les parents et les candidats Baby-sitters.

Nous poursuivons l'offre culturelle, riche et large avec des sorties, des conférences d'histoire de l'Art et d'histoire de la Musique qui nous transportent vers des lieux et artistes passionnants à découvrir ou redécouvrir.

« Les Bibliophages », Club du livre, se réunissent une fois par

mois avec le choix de livres très éclectiques permettant de découvrir des styles et des univers méconnus.

Avec « Lire et faire lire » de nombreux bénévoles transmettent avec passion le plaisir de la lecture aux enfants et adolescents, dans de nombreux établissements scolaires de notre canton.

Venez respirer, vous détendre, vous libérer de votre stress avec l'atelier Hatha-yoga. Un nouveau créneau en soirée vous est proposé. L'atelier Tai-chi-chuan et Qi-Gong se poursuit, offrant des pratiques ancestrales énergétiques nous emmenant à la découverte de cette qualité originelle de présence, par le mouvement et la respiration.

Poursuite d'un évènement à ne pas manquer : le Vide-Dressing automne –hiver et printemps-été qui vous permet de vider vos dressings et acquérir de nouveaux vêtements et accessoires pour les femmes, hommes et enfants.

Nos représentants et les membres de la commission sociale poursuivent leur travail auprès de l'UDAF 78 afin de proposer aux familles informations, conseils, défense, appui et soutien. Nous vous souhaitons une excellente rentrée et vous attendons nombreux sur les différents forums des associations de notre canton.

A très vite, Isabelle Romain-Soudanne,
Présidente Famille Plus.

Pour en savoir plus sur toutes les activités : www.familleplus.org

Famille plus : une nouvelle adresse, une nouvelle Présidente

L'association Famille Plus, bien connue à Montfort-L'amaury et dans les communes environnantes, notamment à Grosrouvre, était à la recherche d'un siège social. Par délibération du conseil municipal du 13 avril dernier, **le siège de l'association est transféré à la mairie de Grosrouvre.**

Nous souhaitons la bienvenue à Famille Plus.

Nous avons également le plaisir d'accueillir la nouvelle présidente de l'association, **Isabelle Romain-Soudanne**, par ailleurs habitante de Grosrouvre.

Nous lui souhaitons plein succès dans son action.



Associations

Tribune libre : les propos tenus n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

USY



mybodyvelines@gmail.com



bontemspat@wanadoo.fr
06 03 24 81 63



Françoise PRIEUR
usy.francoise.prieur@gmail.com
06 84 10 33 00



Thomas EBZANT
tebzant@gmail.com
06 79 64 90 89



Michaëla SAINT PERE RIGOT
usy.saintpererigot@gmail.com
06 11 56 52 23



poitoujid@free.fr
06 15 29 88 33



yoga.usy@laposte.net



tennisclubusy@gmail.com
09 73 24 87 18



François MOUTOU
moutou.francois@wanadoo.fr
06 78 66 75 10



usy.florence.merchiers@gmail.com



judo.usy.78@gmail.com
06 85 02 60 64

Grosrouvre, ruralité et cadre de vie



a pour objet de défendre et de préserver l'environnement et le cadre de vie de Grosrouvre afin de maintenir le caractère rural et historique de notre village.

Président : Jérôme Berger
Trésorière : Jennifer Chevrel
Secrétaire : Nathalie Feuillâtre

59, route de la Troche - 78490 Grosrouvre
Association loi 1901 – N°W782005500
Contact : grcv78490@gmail.com

Associations

Tribune libre : les propos tenus n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Notre planète mon village : ramassage de printemps à Grosrouvre

Bravo à tous les participants, et à l'organisation par l'Agence Locale Energie et Climat, sur tout le département, du Défi Zéro Déchet ! Nous avons réduit en moyenne de 30% nos déchets. Le défi continue : pour ceux qui le souhaitent, nous pouvons vous envoyer le « mode d'emploi » pour réduire vous aussi vos déchets. Chacun peut le faire à son rythme, nous organisons une réunion pour partager nos expériences.

Le Grand Débat National sur le thème de l'écologie organisé par NPMV a fait salle comble! Parmi les idées des citoyens, pour des actions au niveau local, il a été question entre-autre de :

- la mise en place de pistes cyclables (loi LAURE) et de bus locaux avec des circuits courts;
- le développement du télétravail;
- la création d'un compost communal;
- la mise en place de bonus pour la réduction des déchets;
- l'organisation d'un débat annuel,...

Les thèmes de l'énergie, de la biodiversité, de l'éducation, des déchets, de la fiscalité... ont été abordés.

Le compte-rendu du Débat est disponible sur le site de la Mairie.

Nous avons été nombreux cette année au Nettoyage de Printemps, et Grosrouvre n'a jamais été aussi propre. Le nettoyage a été suivi dans la bonne humeur d'un apéritif et de la projection du documentaire « Ma vie zéro déchet », une vision pleine d'humour d'un parisien sur le chemin du Zéro Déchet.

Le dimanche 16 juin de 10h à 12h sur la place du Village, nous avons organisé un Répare-Vélo. Venez faire réparer vos vélos et apprenez les gestes simples pour les garder en bon état et rester en forme!

notreplanetemonvillage@gmail.com

<https://www.facebook.com/notreplanetemonvillage/>

Participez, amenez vos idées, adhérez!

Nous menons des actions de manière locale et avec d'autres associations sur tout le département.

L'équipe de Notre Planète Mon Village : Ariana, Marieke, Mélanie et Brigitte



Théâtre et Sarabande au 4^{ème} festival « Place aux Jeunes » St Rémy L'Honoré

Agatha Christie Tchekhov Molière.....Courteline

Inscriptions ouvertes pour Septembre 06.08.52.80.45.

Nouveau : Venez découvrir nos ateliers du dimanche « Théâtre et chant » pour adultes

<https://theatresarabande.wixsite.com>



Infos pratiques

Tri sélectif : Soyez vigilants !

• Bennes compartimentées

Beaucoup de personnes s'interrogent sur l'utilité de pratiquer le tri sélectif (poubelles vertes / jaunes) du fait qu'elles ont constaté que les deux poubelles étaient déversées dans le même camion-benne. Il faut rappeler que ces camions-benne sont compartimentés (un compartiment pour la poubelle jaune et un pour la poubelle verte), ainsi, les différents déchets ne sont pas mélangés.

• Refus de tri

Nous vous saurions remercier de bien effectuer le tri sélectif selon les recommandations ci-dessous, ceci, afin d'éviter des refus de tri. En effet, la présence de déchets non recyclables dans la poubelle jaune entraîne au centre de tri des refus de tri (objets qui auraient dû être dans la poubelle verte), ce qui double le tarif du traitement. Lorsque le camion arrive au centre de tri, les déchets sont pesés et le centre de traitement facture suivant le poids. Lors du tri, les refus de tri sont repesés et repartent en incinération, le centre de tri facturant une seconde fois ces déchets. En conséquence, nous payons deux fois le traitement de ces déchets.

Bien gérer vos déchets

ORDURES MÉNAGÈRES  Dans la poubelle verte, jetez en sac tout ce qui ne va pas dans les autres poubelles, mais qui n'est pas toxique.	POUBELLE JAUNE  Jetez 4 types d'emballages recyclables des autres déchets ménagers pour qu'ils puissent être recyclés.	VERRE  Dans les conteneurs à verre, on dépose uniquement les emballages recyclables en verre.
DÉCHETS VÉGÉTAUX  Apportez-les en déchèterie ou utilisez le service en porte à porte selon la saison ou vos volumes.	DÉCHETS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES  Rappez-les en magasin ou en déchèterie pour le recyclage.	ENCOMBRANTS  Utilisez le service en porte à porte ou les déchèteries.
DÉCHETS TOXIQUES  Déchets spécifiques qui sont toxiques, rappez-les en déchèterie.	DÉCHETS PIQUANTS  Rappez-les en déchèterie ou dans une pharmacie partenaire DASTB.	TEXTILES  Rappez-les dans les bennes associatives.
MEUBLES  Rappez-les si possible dans la benne "Recyclage Écologique" à la déchèterie de Mire.	PILES  Rappez-les en magasin ou en déchèterie.	LAMPES  Les lampes usagées doivent absolument être recyclées. Ne les jetez pas !
RADIOGRAPHIES  Rappez-les en déchèterie.	MÉDICAMENTS  Rappez-les en pharmacie.	AMIANTE  Rappez-les dans un centre de classe 1 (stockage de déchets dangereux).
PNEUS (voiture - moto)  Rappez-les chez un distributeur (magasin, garage...).	BOUTEILLE DE GAZ  Les bouteilles de gaz doivent être rappez sur un point de vente de la marque.	EXTINCTEUR  Les extincteurs doivent être rappez sur un point de vente de la marque.

Règlementation sur l'égavage et l'entretien des végétaux

• VOIE PUBLIQUE

Pour qu'aucune gêne ne soit occasionnée aux usagers de la voirie, les riverains sont dans l'obligation d'égaver les arbres, arbustes et autres haies à la limite de leur propriété avec la voie publique. Le danger est en effet réel lorsque la végétation dissimule des panneaux de signalisation, des feux tricolores, gêne le passage des piétons... Le maire peut faire procéder, aux frais du riverain, à l'égavage des arbres qui avancent sur l'emprise des voies publiques. Il peut également prendre toutes les dispositions nécessaires pour que soient supprimées les plantations qui empêchent les automobilistes d'avoir une visibilité convenable aux endroits dangereux. À noter que la responsabilité du riverain peut être engagée en cas de litige.

• LIMITE DE PROPRIÉTÉ AVEC LE VOISINAGE

S'il est interdit de couper soi-même les branches des arbustes et arbrisseaux de son voisin, vous pouvez en revanche exiger que les branches qui surplombent votre terrain soient élaguées par le propriétaire de l'arbre (article 673 de la loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804). Seules les racines, ronces et brindilles peuvent être coupées à la limite, bien sûr, de la ligne séparative. Par ailleurs, les fruits tombés naturellement dans la propriété d'un voisin lui appartiennent.

Infos pratiques

Epanrages des pesticides

Vous nous avez posé de nombreuses questions au sujet de l'épandage de pesticides. Il n'existe aucune disposition législative qui définisse une zone tampon entre les lieux de vie et les zones d'épandage de pesticides. Il n'y a pas d'obligation d'informer d'un épandage à venir.

Extrait de la loi

L'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime applicable précise :

- Dès que le vent dépasse régulièrement 19km/h, l'épandage de pesticides est interdit.
- Est interdite toute application directe de produit sur les éléments du réseau hydrographique à savoir les cours d'eaux, les zones de captage indiquées Aa dans le PLU, les bassins de rétention d'eaux pluviales, les avaloirs, caniveaux, abreuvoirs d'animaux et bouches d'égout. L'étiquetage du produit fait foi et peut prescrire de s'éloigner de 5

à 50m. Si les mentions sont absentes une largeur minimale de 5m est à respecter.

Les conseils

- Protégez votre jardin avec une haie dense ou une clôture étanche de 2 m de haut pour stopper une grande partie des pesticides.
- Si votre terrain est en pente et en aval du champ, vérifiez que le bas de votre haie ou clôture ne laisse pas passer les écoulements.
- Patientez quelques jours après un épandage avant de profiter de nouveau du jardin.
- Privilégiez le dialogue avec l'agriculteur qui sera souvent beaucoup plus fructueux qu'une loi ou des inscriptions sur des étiquettes.

Inscription centre de loisirs de Montfort l'Amaury été 2019 ouvertes

Période du lundi 8 et mercredi 31 juillet.

Début des inscriptions à compter du 13 mai 2019

tarif de 22.44€ / jour / enfant à régler lors de votre dépôt de dossier en mairie



Date du 4^e vide-grenier de la commune de Grosrouvre

Organisé par l'AFL

Dimanche 8 septembre 2019

Renseignements : aflgrosrouvre@gmail.com
Inscriptions ouvertes dès à présent en mairie
dossier téléchargeable sur le site de la commune

CARNET

NAISSANCES

Enzo BUÉ né le 31/12/2018

Camille PATREAU HERVELIN né le 16/05/2019

Toutes nos félicitations aux parents.

MARIAGES

Madame Stéphanie, Maryvonne TESSIER et Monsieur Michaël, Romain FERRIERE

Mariés le 25 mai 2019

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

DECES

Madame Manoëlle, Edmonde PERNÉE,
décédée le 7 janvier 2019

Monsieur Stéphane, Joseph SANIKOFF,
décédé le 14 février 2019

Pierre, Jacques, François DALET
décédé le 18 mars 2019

Toutes nos condoléances aux familles

Samedi 29 juin 2019

FEU DE LA ST JEAN de Grosrouvre

APERÔ TAPAS

PIZZA
SHOW COOKING
BBQ

HOT DOG
KID FOOD
DESSERTS

BAR A VINS

ANIMATIONS

Dès 19h !

CONCERT
POP ROCK
AMBRE 9



Place du village
Avec le soutien de La Mairie de Grosrouvre
Informations auprès de L'AFL
Association Fêtes et Loisirs : aflgrosrouvre@gmail.com